

Le procès Barataud

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'avocat de Barataud attaque à son tour. — C'est à la défense, maintenant, que le commissaire central doit faire front. M. Pierre Masse s'étonne que Barataud ait pu demander à deux agents qui l'avaient accompagné jusqu'à son domicile : « Combien de temps ai-je pu rester là ? »

— S'il n'avait pas eu l'autorisation de voir Peynet, ajoute M. Masse, s'il n'y avait pas eu, en somme, rendez-vous pris entre Barataud et Peynet, comment expliquer-vous sa question à vos agents ?

— Vous posez la question à des agents, se contente de répondre M. Fressard.

— Mais vos agents avaient reçu des ordres de vous !

— Pas du tout.

— Je reprends ma question, insiste M. Masse dans le calme d'une salle assoupie. Comment, entre 8 h. 40 et 9 heures moins 30, Barataud n'a-t-il pu prévenir Peynet de se trouver chez lui ?

M. Fressard, l'air embarrassé, déclare : — Je ne peux, à mon tour, que vous répéter ceci : « Je n'étais pas là. » (Mouvements.)

— Je m'excuse auprès de la Cour, si j'élevais la voix, s'écrit M. Masse, mais il faut bien que tout le monde connaisse ici ce point trop important.

— Maître Masse, déclare alors le président, parlez, nous vous écoutons. Parlez fort, il faut qu'on entende bien, non seulement la Cour et (M. les jurés, mais aussi le public. Il faut qu'on sache toute la vérité sur cette affaire mystérieuse, qui a soulevé tant de commentaires et les plus divers dans la ville et la région. Nous continuerons cet après-midi.

L'audience est levée à midi. La suite des débats est renvoyée à cet après-midi.

Des expériences

L'audience de l'après-midi s'ouvre sur des expériences. Elles sont faites dans un silence attentif alors que, ainsi que le fait remarquer M. Pierre Masse, le drame s'est produit dans un bureau qui n'est reconstruit point. Il s'agit de savoir si le commissaire de police du premier arrondissement de Limoges, M. Genolle et ses agents, ont pu entendre derrière une porte fermée la déclaration de M. Barataud. Un huisier derrière la porte se dissimule. On frappe sur la chaudière. Aussitôt il arme le fusil Winchester avec qui Barataud tua Peynet. Silence absolu. On perçoit parfaitement le manquement de la culasse. La salle, qui est tout à fait hostile à l'accusé, murmure.

— Qu'est-ce que cela signifie ? observe M. Masse. Pendant que Barataud essayait de se faire entendre, les policiers qui se trouvaient derrière une porte fermée frappaient cette porte à coups de pieds. (Rires.) Ce qui me surprendrait, c'est qu'il n'ait entendu quelque chose à ce moment-là.

— Mais non, réplique le président, vous n'y êtes pas, maître. A cette minute-là, les policiers qui se précipitaient sur la porte, qui ne savaient pas que Peynet se trouvait là, étaient persuadés que Barataud s'était suicidé. (Rires.)

— C'était en effet notre conviction, approuve le commissaire. (Nouveaux rires.)

La suite des témoins

Trois autres témoins, un garde particulier, M. Marius Dussere, un entrepreneur à Becquigny, M. Jean Paquet, un adjoint de charbonnerie, Jean Laval, sont entendus. Ce sont eux qui ont découvert le cadavre du chauffeur Faure. L'un d'eux déclare : — J'ai vu un mort, j'ai pensé que c'était un cadavre (sic).

Mais voici qui paraît plus grave et c'est la défense qui pose le problème. Le corps de Faure n'aurait-il pas été jeté du pont de la Vierge et traîné ainsi ou transporté sur un parcours de 578 mètres ?

Le gendarme ne peut rien préciser.

Mais, si l'on interrogeait encore une fois le docteur Raymond qui a écrit dans son rapport que le corps de Faure avait la clavette brisée et le rein gauche rompu ? Ce n'est qu'une suggestion de la défense que le président accepte. Le médecin expert ne peut que répéter ce qu'il a déjà dit. Mais les débats en sont prolongés d'autant. On revient continuellement sur les mêmes dépositions, on fait rappeler les mêmes personnes, si bien que, à seize heures le septième témoin n'a pas encore achevé ses déclarations.

Le huitième témoin est le jardinier de Barataud. Son maître recevait beaucoup de visites, des visites de femmes et de Bertrand Peynet. La salle s'amuse, car le jardinier répond avec une candeur qui désarme.

Voici le carrossier, M. Frugier, chez qui Barataud conduisait sa voiture à réparer. C'est le comptable de M. Frugier qui a reçu la communication téléphonique concernant le chauffeur Faure. « C'était une voix de femme », m'a déclaré le comptable. Il passa l'appareil à Faure.

Celui-ci a-t-il dit qu'il reconnaissait la voix de Barataud ?

— Non, répond M. Frugier.

— Il ne nous a rien déclaré de semblable, affirme M. Renaud, l'associé de M. Frugier.

M. Arbonneau, le comptable que l'on fait venir, confirme et ajoute : — Faure a été étonné. Il s'est tourné vers moi et m'a fait cette remarque : « Qui a bien pu raconter que j'étais là ? Mais il n'a précisé aucun nom. Il a seulement parlé très vaguement de M. Roux.

La défense fait observer que ces dépositions sont en contradiction avec ce qui a été affirmé jusqu'ici, même dans l'acte d'accusation.

Il est 6 h. 15, l'audience est levée et la suite est remise à demain.

Le Roi des Arhbers

PAR RENÉ BAZIN

Ce n'est pas seulement une saisissante évocation de la vie de Roubaix... C'est encore la tragédie d'un foyer détruit, le remords qui s'éveille chez le coupable au réveil des vieilles disciplines, enfin, la famille reconstruite par le charme vainqueur de l'enfant...

Tout le monde lira cette œuvre admirable que le

JOURNAL DE ROUBAIX

commencera de publier

Dimanche prochain 2 juin

Un projet de loi tendant à réglementer le prix de l'essence

Paris, 31 mai. — M. G. Bonnerot, ministre du Commerce, vient de déposer sur le bureau du Sénat, un projet de loi tendant à autoriser les préfets à taxer l'essence quand les prix sont anormaux.

LES DÉGREVEMENTS FISCAUX

Une lettre de la Confédération générale de la production française au ministre des Finances

M. R.-P. Duchemin, président de la Confédération générale de la production française, a adressé peu avant le dépôt du projet de budget de 1930, à M. le Ministre des Finances une lettre ayant pour objet de lui soumettre les idées de l'ensemble des groupements industriels et commerciaux, sur la question des dégrèvements fiscaux rendus possibles et nécessaires par les excédents de recettes.

Les demandes de dégrèvements de la Confédération sont en principe, du même ordre que les dispositions contenues dans le projet de loi de finances. Mais les dégrèvements proposés par le Gouvernement sont plus modestes.

M. Duchemin observe que les sources de ces excédents apparaissent être, en outre de l'élévation des prix, le développement de la fiscalité des valeurs mobilières beaucoup plus que l'accroissement de la productivité réelle du pays.

Et c'est là une constatation un peu inquiétante : un excédent de rendement dans les impôts n'est pas un indice de santé, un indice de prospérité, il peut témoigner au contraire d'un préjudice sur la substance même de l'économie nationale. Le fléchissement constaté dans notre bilan commercial le prouve suffisamment.

Le problème de l'utilisation des excédents, nous avons le devoir de dire que l'augmentation des dépenses publiques ne saurait prendre le pas, dans un pareil moment, sur la nécessaire réduction des impôts.

La Confédération demande surtout les dégrèvements qui permettent de développer la production, l'épargne et l'expansion économique et ce de même qu'il y a suivant le mot fameux « des défaites triomphantes à l'envers des victoires », de même il y a des dégrèvements rémunérateurs pour l'économie nationale et le budget de l'Etat.

Elle indique :

1° Les frais de transport, coût proprement dit et impôt ;

2° En ce qui concerne le régime fiscal des valeurs mobilières : la suppression de la triple imposition qui frappe les capitaux français engagés à l'étranger ; — la diminution du droit de prorogation des sociétés ; — la transformation progressive de la taxe de transmission sur les valeurs au porteur ; — la réduction d'un sixième (c'est-à-dire de 15 à 13%) de l'impôt cédulaire sur le revenu des valeurs mobilières ; — augmentation, en faveur des petits porteurs de valeurs mobilières, du champ d'application de la loi du 25 juin 1920 concernant le remboursement de 50% des droits perçus sur les titres nominatifs ;

3° En ce qui concerne les impôts de consommation, la Confédération demande un allègement de l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui, incorporé au prix des objets, surcharge les transactions et est certainement un des facteurs de l'élévation du coût de la vie.

Elle propose la réduction de 12 à 3 du taux de la taxe de luxe, tout au moins sur certains objets, en invoquant l'intérêt de l'exportation, le manque, on peut même dire l'existence, de la fraude.

Existence, dit le directeur de la Confédération, le directeur des accords commerciaux qui déplore que nous donnions à l'étranger le spectacle d'une nation spécialisée dans la production des articles de luxe qui, à peu près seule au monde, continue, dix ans après l'armistice, à accabler cette production sous le poids d'un impôt écrasant. Et c'est le président de la Commission du commerce au Sénat qui reconnaît que « le plus réalisable à constater, c'est la nécessité de recourir à des moyens frauduleux pour sauver nos industries de luxe ». Ces témoignages sont choisis entre mille autres parce que la qualité des témoins les rend particulièrement significatifs.

En ce qui concerne les impôts directs, des allègements analogues à ceux accordés aux diverses catégories de contribuables dans l'impôt de 15% (des bénéfices : abattement de la base, déduction pour situation de famille).

En terminant, M. Duchemin insiste sur le caractère essentiellement productif, et comme nous l'avons dit plus haut rémunérateur, de tous les allègements fiscaux qui ont été demandés. La prospérité générale des pays demandés ces mesures salutaires et, suivant la parole de M. le rapporteur général du budget au Sénat, « il est impossible que puisse persister longtemps une situation que caractérisent la gêne des producteurs et l'abandon des plus-values d'impôts ».

PIÈCES D'OR ET D'ARGENT

Paris, 31 mai. — L'Administration de la Monnaie a fait distribuer aux sénateurs et aux députés des « essais » des nouvelles pièces de monnaie en or et en argent.

Le plus grand module, œuvre de M. P. Turpin, est celle de dix francs. Elle sera en argent.

Le plus petit module, œuvre de M. Lucien Bazor, est celle de cent francs. Elle sera en or.

C'est pour le 14 juillet — peut-être quelques jours avant — que les pièces d'argent seront émises en circulation.

Quant aux pièces d'or, quand le public les verra-t-il ? Peut-être jamais, car elles seront enfermées dans les caves coffres-forts de la Banque de France où elles constitueront une partie de notre encaisse-or.

LA SEMAINE DES ECRIVAINS CATHOLIQUES

Paris, 31 mai. — La Semaine des écrivains catholiques a tenu à l'Institut catholique, une réunion présidée par le R. P. de Mondot.

Dans un rapport, M. l'abbé Calvet a fait l'examen de conscience des intellectuels catholiques et a montré la nécessité, comme condition de l'union, d'une sérieuse réforme individuelle. MM. Emile Baumann, Edouard Schneider et Mgr Baudrillard ont pris également la parole.

Une grève de protestation de facteurs parisiens

Paris, 31 mai. — Un certain nombre de facteurs de la recette principale des Postes, rue du Louvre, ont fait, ce matin, pendant deux heures, la grève perdue. Le mouvement a pour origine une revendication préalable des facteurs parisiens concernant la rétroactivité d'une prime spéciale d'habillement, rétroactivité dont les facteurs jusqu'à présent n'ont pas eu le bénéfice.

A ce sujet, le sous-secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones communique une note dont voici le principal passage :

« Bien n'avait pu faire prévoir cette agitation. A aucun moment, les intéressés n'ont sollicité l'attention de leur chef de service. Bien plus, invités à constituer une délégation pour exposer les motifs de ce mouvement, ils s'y sont refusés.

« Une pareille attitude est intolérable. Dans l'intérêt du public et des fonctionnaires eux-mêmes, on ne saurait sous aucun prétexte, porter par une grève sans objet, une atteinte profonde à la vie économique du pays.

« A plus forte raison, est-il inadmissible de se mettre en grève sans avoir pu préalablement et sans avoir pris la peine d'exposer à qui que ce soit, une revendication ».

LE VI^e CIRCUIT FRANCO-BELGE

DU JOURNAL DE ROUBAIX (150 KILOMÈTRES)

se disputera demain, dimanche 2 juin, sur le parcours suivant : Wattrelos (départ), Lorient, Lys, Lannoy, Hem, Forest Ascy, Salghin, Bouvines, Croyant, Baisieux, Hortaix, Marquain, Orcq, Tournai, Froyennes, Templeuve, Néchin, Estaimbourg, Pecq, Warcoing, Esplanes, Dettignies, Herveaux, Luignies, Mourcron, Aalbeke, Courtrai, Wervelghem, Menin, Halluin, Roncq, Bousbecque, Werwicq, Comines, Warsolet, Deltémont, Quenoy-sur-Délic, Linselles, Bondues, Tourcoing, Mouvaux, Croisè-Larocq, Croix, Hem-pont, Roubaix (arrivée) : boulevard Gambetta, à hauteur de la rue Louis-Catrice (ancienne rue du Bassin).

La Loterie de la Presse

PROCHAIN TIRAGE

Le bureau de l'Association professionnelle des journalistes du Nord s'est réuni pour arrêter ses dispositions à prendre en vue du prochain tirage de la grande loterie en faveur de la caisse de retraite de cette Association.

Le tirage aura lieu dans le courant de juin ou, au plus tard, dans les premiers jours de juillet.

La date définitive sera fixée incessamment. Les tickets complets seront alors publiés à leur complet de lots qui viendront s'ajouter à ceux déjà connus, à savoir :

Un portefeuille d'une valeur de 50.000 fr. » 20.000 fr. » 10.000 fr. » 5.000 fr.

Parmi ces lots nouveaux, nombreux, d'une valeur indiscutable, d'un intérêt très vif, on trouvera : voyages attractifs, objets mobiliers, moyens de transports, bijouterie, objets de ménage, etc., etc.

Nous croyons inutile de les vanter. Il suffit d'interroger les heureux bénéficiaires de nos loteries antérieures pour savoir combien ils ont été et le plus souvent étonnés et toujours très satisfaits de la beauté des lots qu'ils ont gagnés.

Lorsque la liste en sera publiée, on les appréciera d'ailleurs à leur valeur.

Aujourd'hui, nous voulons simplement dire à nos lecteurs : Le tirage de la Loterie de la Presse est prochain. Les lots, tous les lots sont dignes de vous être offerts, à vous de prendre des billets, si vous n'en avez déjà, vous d'augmenter vos chances en prenant de nouveaux billets si vous en avez.

Pour nos dépositaires et vendeurs, nous ajoutons : prenez vos précautions. Souvenez-vous que, l'an dernier, faute de s'y être pris à temps, beaucoup d'entre vous n'ont pu suffire à l'affluence de demandes qui leur ont été faites pendant les derniers jours de vente.

UN GUET-APENS CONTRE UN CHEF DE BATAILLON

Lorient, 31 mai. — Un militaire du 11^e régiment d'artillerie lourde coloniale, le soldat Guillemet, a été écroué à la prison militaire pour violences graves exercées contre le chef de bataillon Marquer, fils de l'ancien général chef d'état-major général de la marine.

Le paquet de Lorient informe également contre le directeur de l'école publique de Lanester (Morbihan), M. Le Bayen, qui, en compagnie de ce militaire, avait attiré l'officier dans un véritable guet-apens. Tous deux ayant guetté dans la nuit l'officier qui revenait d'une promenade en automobile en compagnie de deux institutrices de Lanester, l'avaient obligé à se rendre dans l'école de cette localité et l'avaient tout de coups en présence de l'instituteur Guyot, chef du parti communiste du Morbihan, et de plusieurs témoins.

LA PROBITÉ DU CHIFFONNIER PARISIEN

Paris, 31 mai. — M. Chabrol, commissaire du quartier des Halles, voyait entrer dans ses bureaux un brave homme de mise plutôt modeste, qui lui dit :

— Voici, monsieur le Commissaire, je vous apporte ceci.

Et il tendait au magistrat un portefeuille dans lequel, outre divers papiers, se trouvait une somme de 9.500 francs en billets de banque.

« Je me nomme Hippolyte Soudri, poursuit-il, chiffonnier de mon état, je travaillais ce matin dans votre quartier, et visitais une boîte à ordures, rue Montorgueil. Quelle fut ma stupéfaction d'y retrouver ce portefeuille, d'ailleurs encore en bon état, que j'ouvris. Quand je vis qu'il contenait une petite fortune, je n'allai pas plus loin dans mes recherches et me dirigeai aussitôt vers votre commissariat ».

La mise en liberté provisoire de Mimoun Amar

Paris, 31 mai. — M. Glard a signé une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur de Mimoun Amar et a avisé M^{rs} A. Gautrat et Campana, défenseurs de l'inculpé de sa décision.

Mimoun Amar ne sera pas, néanmoins, immédiatement libéré, étant retenu pour d'autres causes que l'affaire Haoua, notamment par un mandat du tribunal d'Amneep, pour spéculations illicites.

UN VIOLENT TREMBLEMENT DE TERRE EN REPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 31 mai. — Suivant les dernières communications, vingt personnes ont été tuées par le séisme qui a eu lieu dans le village de Villastuel, qui est à moitié détruit.

UNE GRAVE EXPLOSION AUX ETATS-UNIS

New-York, 31 mai. — Une explosion a fait sauter la partie supérieure d'un camion qui contenait dans la rivière Hackensack, où l'oca contournait un pont, près de Jersey-City.

Neuf ouvriers, dont deux sont dans un état critique, ont été transportés à l'hôpital. Il y a en outre, six morts et trois manquants.

LE NOUVEAU REGIME DE LA RADIO-DIFFUSION

Paris, 31 mai. — Le projet de loi tendant à organiser le régime de la radio-diffusion, sera distribué prochainement à la Chambre. Ce projet propose de fixer le nombre et l'emplacement des postes émetteurs, exploités par l'Etat et des postes concédés, d'après la répartition suivante :

1° Deux stations longues d'une puissance minima de 100 kilowatts, antennes susceptibles de couvrir de leurs émissions, en toutes circonstances et quelles que soient les conditions atmosphériques, horaires, saisonnières, la totalité du territoire européen et au delà. (Ces postes seraient vraisemblablement la Tour Eiffel et Radio-Paris.)

2° Un réseau de grandes stations d'intérêt général, fonctionnant sur ondes moyennes, capables de faire rayonner sur tout le territoire métropolitain et très loin au delà des frontières, les manifestations artistiques et intellectuelles. Ce réseau comporterait dix centres émetteurs principaux à grande puissance de 25 à 60 kilowatts, antenne située dans toutes les régions de France et comprenant soit des postes d'Etat, soit des postes concédés.

3° Un réseau d'intérêt régional et d'intérêt local constitué par des stations de moindre puissance, fonctionnant dans les régions où leur présence se justifierait par des considérations d'ordre technique ou économique et utilisant des puissances et des longueurs d'ondes qui ne pourraient troubler ni les émissions des deux précédentes catégories, ni celles des postes étrangers. Pour les stations d'intérêt local, il serait fait le plus large appel à l'initiative privée ; le nombre de ces dernières stations, en principe, ne serait pas limité. Les autorisations ne seraient données à d'autres restrictions que celles qui imposeraient la nécessité de garantir un fonctionnement sans trouble entre les divers postes.

Des taxes sur les appareils récepteurs et sur la vente des pièces détachées sont prévues.

Le présent projet prévoit la perception d'une taxe annuelle suivante sur les installations de réception : poste à cristal, sans système amplificateur, 20 francs ; autres postes, 30 francs. Sont exempts de la taxe : Les postes détenus par les fabricants ou marchands et exclusivement destinés à la vente ; Les postes détenus par les établissements d'assistance, les établissements d'enseignement primaire, post-scolaire ou professionnel et par les armoires de guerre et les mutilés à tout pour cent ; Les postes de contrôle des administrations publiques.

Il est créé une taxe de 4 pour 100 sur la vente au consommateur des appareils thermodynamiques neufs ou régénérés et des pièces détachées, qui sera recouvrée suivant les mêmes modalités que l'impôt sur le chiffre d'affaires. Cette taxe n'est pas due en cas d'exportation directe par le fabricant d'appareils.

On prévoit pour les débuts un rendement de 20 millions.

L'ACCORD SUR LES RESERVES ALLEMANDES

Paris, 31 mai. — Les experts des puissances créancières ont continué leurs conversations, cet après-midi. L'accord semble être fait au sein du Comité, sur la plupart des réserves allemandes, notamment :

1° Sur la question du moratoire des paiements, l'Allemagne devrait d'abord demander au Comité directeur de la Banque des paiements internationaux le bénéfice du moratoire sur la livraison de fer allemand, pour un montant d'un anneau de ce régime, que sa situation économique l'exige. Elle peut demander au Comité le bénéfice du moratoire de paiement et ce dernier statue ;

2° Sur les chemins de fer, les experts mettent une première hypothèse à forme de prélèvements sur les recettes brutes des chemins de fer allemands, pour un montant égal à celui de la fraction mobilisable de la dette allemande. Ces prélèvements donneraient lieu à des paiements directs tous les quinze jours, au compte de la Banque des paiements. Ils primeraient tous les autres impôts, présents ou futurs, mais laisseraient aux chemins de fer la faculté de contracter les emprunts nécessaires à leur fonctionnement ;

3° Les classes d'émission et de rachat. Les réserves qui restent à régler d'une façon définitive ont trait aux vingt-deux dernières annuités et aux avantages que pourrait retirer l'Allemagne, au cas où les Etats-Unis modifieraient leur attitude, sur le problème des décrets. En outre, on discute encore le point de savoir si le Comité établira ou non une progression pour la fraction mobilisable de la dette allemande. On pense que le groupe allemand égal à celui de la fraction mobilisable de la dette allemande, qui est de 650 millions, tandis que les alliés envisagent une progression allant jusqu'à 750 millions.

Enfin demeure le problème des marks belges. On estime qu'il est nécessaire que cette importante question soit réglée avant la rédaction définitive du rapport aux gouvernements. On pense que le groupe allemand doit donner une réponse sur les principaux points encore en discussion, demain matin et on espère qu'un accord de principe pourra intervenir entre les créanciers, demain soir.

En ce cas, on envisagerait pour mardi ou mercredi, la première lecture du rapport aux gouvernements, si une difficulté imprévue ne surgit pas lors de sa rédaction.

UNE INTERPELLATION DE M. FRANKLIN-BOULLON SUR LES DETTES INTERALLIEES

Paris, 31 mai. — Le groupe de la gauche sociale et radicale, après une discussion sur les réparations, a donné mandat à M. Franklin-Bouillon, son président, de déposer une demande d'interpellation à ce sujet.

— A l'occasion du centenaire de la naissance du romancier Victor Guiseppe, une plaque de marbre a été apposée 12, rue Tournon, sur la façade de l'immeuble où habita l'auteur de « Comte Koska ». Cette plaque porte l'inscription : « Dans cette maison vécut Victor Guiseppe, membre de l'Académie française, né à Genève en 1830, mort à Combe-la-Ville en 1909 ».

— CLOTURE. — Océano Méditerranée, 5.000 ; Département, 1.000 ; A terme, sur Janvier, 18,50 ; Février, 18,50 ; Mars, 18,50 ; Avril, 18,50 ; Mai, 18,50 ; Juin, 18,50 ; Juillet, 18,50 ; Août, 18,50 ; Septembre, 18,50 ; Octobre, 18,50 ; Novembre, 18,50 ; Décembre, 18,50.

— REPORTEURS. — Aux ports de l'Amérique, 6.000 ; Aux ports de l'Europe, 6.000 ; Aux ports de l'Asie, 6.000 ; Aux ports de l'Australie, 6.000 ; Aux ports de l'Inde, 6.000 ; Aux ports de l'Espagne, 6.000 ; Aux ports de l'Italie, 6.000 ; Aux ports de la Grèce, 6.000 ; Aux ports de la Turquie, 6.000 ; Aux ports de la Russie, 6.000 ; Aux ports de la Chine, 6.000 ; Aux ports de l'Indonésie, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du Sud, 6.000 ; Aux ports de l'Amérique du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Europe du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Asie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Australie du Nord, 6.000 ; Aux ports de l'Inde du